

Décision

Fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement, par la voie contractuelle, ouvert aux personnels Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE) dans le corps des techniciens de classe normale, **BAP F – Technicien d'information documentaire et de collections patrimoniales**, organisé par l'Ecole Normale Supérieure, session 2025.

Le directeur de l'Ecole Normale Supérieure,

Vu le code du travail et notamment l'article L.5212-13 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu l'article L.352-4 du code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°95-979 du 25 août 1995 d'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée relative à certaines modalités de recrutement des personnes en situation de handicap dans la fonction publique de l'Etat ;

Vue la liste des emplois offerts aux bénéficiaires de l'obligation de l'emploi paru au J.O. du 01 avril 2025,

DÉCIDE

Article 1^{er} : la commission de sélection pour le recrutement, par la voie contractuelle, ouvert aux personnels Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE) dans le corps des techniciens de classe normale, **BAP F – Technicien d'information documentaire et de collections patrimoniales**, organisée par l'Ecole Normale Supérieure est composée ainsi qu'il suit :

Monsieur Laurent BEAUCHET, ingénieur de recherche hors-classe, Président, Ecole Normale Supérieure, Paris.
Madame Véronique STOLL, conservatrice générale des bibliothèques, expert, Observatoire de Paris, Paris.
Monsieur Igor GROUDIEV, conservateur général des bibliothèques, membre, Ecole Normale Supérieure, Paris
Madame Martine MOPIN, assistante ingénieure, référente handicap, Ecole Normale Supérieure, Paris.

Article 2 : Le directeur de l'Ecole Normale Supérieure, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 19 mai 2025

Pour le Directeur de l'école normale supérieure
et par délégation,
La Directrice des ressources humaines adjointe

Anaïs GILBERT